

**Association ART'MU**  
École Primaire Saint-Exupéry - Allée Saint Saint-Exupéry  
57450 Montigny -les -Metz  
Site : art-mu.fr

Art'Mu est une association à but non lucratif régie par la loi 1908.

Art'Mu a été créée en 1994 par des artistes souhaitant expérimenter la matière tout en y intégrant une démarche environnementale. Elle a pour but de favoriser la recherche esthétique et plastique centrée sur l'objet en mutation de sens.

L'association met en œuvre, tout au long de l'année, des ateliers et stages dans son local, ainsi que des sorties artistiques et culturelles. Elle permet aussi aux artistes de participer, en tant qu'exposant, aux expositions ou manifestations organisées par l'association.

Contrat d'engagement républicain

La récente Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, JO du 25/08/21, conforte le respect des principes de la République. Elle fait entrer le « contrat d'engagement républicain » dans l'univers associatif, pour toute demande de subvention auprès d'une autorité administrative.

L'association Art'Mu s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ;
- respecter les symboles de la République française énumérés à l'article 2 de la Constitution du 04 octobre 1958 : la langue française, le drapeau tricolore et la Marseillaise ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Bulletin d'adhésion annuelle  
Année .....

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse mails : .....

N° Téléphone : .....

Diffusion d'informations Art'Mu via mon adresse mails :       oui       non

Diffusion de photos d'Art'Mu où je suis présent-e :       oui       non

J'ai bien lu le contrat d'engagement républicain d'Art'Mu et je m'engage à le respecter en tant que membre.

J'adhère ou ré-adhère à l'association Art'Mu :

25€

15€ pour la 2<sup>ème</sup> personne dans un couple

Nom Prénom du partenaire adhérent : .....

10€ pour les étudiants, les personnes sans revenu ou en difficulté financière.

Paiement en :     espèces       chèque bancaire à l'ordre d'Art'Mu

L'adhésion et son paiement sont à remettre au responsable de l'atelier ou au bureau d'Art'Mu.

Fait à ..... Le.....

Signature :